

PROJET DE BUDGET 2023 DE LA MUNICIPALITE DE SION

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fonct.	150.3637 p. 48	Subventions aux personnes physiques	580'000.-	652'500.-	+ 72'500.-	Avec cet amendement, il est proposé d'augmenter de 25.- par enfant le montant attribué aux familles par le biais des chèques scolaires pour le sport et la culture.	PS	La COGEST : Ce montant n'a pas été ajusté depuis son introduction, il y a plus de 10 ans. Cette augmentation permet de tenir compte de l'inflation. Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0	Oui

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fonct.	260.3010 p. 63	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	261'000.-	381'000.-	+ 120'000	Cet amendement vise à financer la création d'un poste de délégué à l'énergie afin d'accompagner la transition énergétique.	PS	La COGEST Cet amendement est lié à l'amendement du compte 700.3010. Oui : 6	Oui

								Non : 9 Abstention : 0	
Fonct.	260.3130 p.63	Prestations de services de tiers	135'000	85'000	-50'000	135'000.- pour des brochures et des banderoles marketing, est-ce bien raisonnable ? Mettre en avant l'attractivité de la ville en se basant sur un slogan souvent perçu comme arrogant (en particulier par nos communes environnantes) ne dessert-il pas les intérêts de la ville de Sion ? Il conviendrait d'utiliser cet argent pour des projets concrets dans la culture, la formation, la sécurité, la mobilité ou l'environnement qui pourraient apporter une véritable plus-value pour les habitants.	Les Verts	La COGEST Oui : 5 Non : 8 Abstention : 2	Oui
Fonct.	264.3130 p.65	Prestations de tiers	CHF 302'000.-	CHF 402'000.-	CHF +100'000.-	Afin de renforcer les mesures de transition énergétique, le PLR demande à la Municipalité de subventionner les audits PEIK réalisés par les entreprises sédunoises. Il s'agit de soutenir les entreprises en réalisant des audits énergétiques permettant de réduire leur consommation, avec des mesures concrètes, tout en améliorant la compétitivité des indépendants, des PME et des entreprises, grâce à la réduction des coûts liée. Ainsi les conditions cadres proposées à nos entreprises sont améliorées et participe de manière proactive à l'attractivité de la Ville de Sion. Cette	PLR	La COGEST Oui : 13 Non : 0 Abstention : 2	Oui

						idée s'inscrit dans la résolution votée en octobre 2022. Cette mesure vise l'économie d'énergie selon le principe que « le kWh le moins est celui que l'on ne consomme pas ».			
Fonct.	264.3637 p.65	Subvention aux personnes physiques	500'000	750'000	+250'000.-	Le montant pour les subventions aux personnes physiques a certes été multiplié par deux pour ce budget mais reste néanmoins insuffisant. L'augmentation du coût du gaz et de l'électricité est devenue une réalité, ce qui incite à isoler les bâtiments. Un montant supplémentaire permettrait ainsi à un plus grand nombre de particuliers à faire le pas pour la mise en œuvre de l'isolation thermique de leur bien immobilier.	Les Verts + PS	La COGEST Oui : 12 Non : 2 Abstention : 1	Oui
Fonct	264.3637 p. 65	Subventions aux personnes physiques	500'000.-	600'000.-	+100'000.-	Sion étant principalement chauffée au gaz, il est urgent de contribuer efficacement à la transition énergétique en subventionnant le transfert des systèmes à énergies fossiles vers des systèmes à énergies renouvelables, tels les pompes à chaleur, les pellets ou le CAD.	Le Centre	La COGEST Oui : 14 Non : 0 Abstention : 1	Oui

Dicastère 3 : Education & Culture

Dicastère 4 : Affaires sociales

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
------------------	-------------------------	------------------	----------------	----------------	------------	-------------------------	-------------	------------------------------------	-----------

Fonct.	400.3010 p.95	Administration du personnel administratif et d'exploitatio n	1'402'000	1'432'000	+30'000	Le délégué aux aînés de la ville de Sion travaille à 30%. Au vu du poids de la tâche, ce pourcentage devrait être élevé au moins à 50%. De cette manière les projets découlant des évaluations par quartier pourront être mis en place plus efficacement...	Les Verts	La COGEST Oui : 7 Non : 7 Abstention : 1	Oui
--------	------------------	--	-----------	-----------	---------	---	-----------	---	-----

Dicastère 5 : Sécurité publique

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous- titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Receva ble
Fonct.	608.3119 p. 135	Déchets/ Autres immobilisa tions	280'000	140'000	-140'000	La CEU n'est pas convaincue que la solution des twins soit adaptée pour l'entier du territoire. L'amendement a pour but d'investir dans une première étape dans les secteurs problématiques (centre-ville / centre villages) afin de tester le nouveau mode de recyclage TWINS	CEU	La COGEST Oui : 11 Non : 0 Abstention : 4	Oui
Inv.	600.5010 p. 227	Routes / voies de communica tion	200'000	300'000	+100'000	La justification concernant le montant pour les pistes cyclables (200'000.-) n'est pas acceptable. La CEU propose d'amender le montant de la rubrique de +100'000 pour maintenir un niveau	CEU	La COGEST Oui : 11 Non : 4 Abstention : 0	Oui

						d'investissement comme pour le budget 2022 (300'000.-)			
Inv.	600.5010 p.227	Routes/Voies de communication Pistes cyclables et parcs à vélo	200'000.-	350'000.-	+150'000.-	Afin de développer les pistes cyclables sécurisées, de transformer les bandes en pistes et de garantir des axes de communication nord-sud et est-ouest et l'accès en vélo aux différents centres scolaires, il convient d'augmenter le budget 2022 et non le diminuer.	Les Verts	La COGEST Oui : 8 Non : 6 Abstention : 1	Oui
Inv.	601.5060 p. 228	Biens mobiliers/véhicules	660'000.-	460'000.-	- 200'000.-	Le Conseil général n'est pas au fait de la planification à long terme du renouvellement du parc de véhicule à l'échelle de la Ville (si celle-ci existe). Il n'est donc pas en mesure de prendre une décision sur une telle augmentation (+83%) budgétaire par rapport à 2022.	PS	La COGEST Oui : 7 Non : 3 Abstention : 5	Oui
Inv.	601.5060 p.228	Biens mobiliers/véhicules	660'000	160'000	-500'000	Le prix d'une balayeuse électrique est prohibitif. Pour exemple, en 2022 la municipalité de Chésereux a fait l'acquisition pour 157000 CHF d'une balayeuse. Le montant n'a pas d'importance, les considérations de la municipalité concernant les options de motorisation si. Les voici : coût largement plus élevé (environ 100000.- de + pour un petit modèle en raison de la nouveauté de la technologie et du peu d'offres sur le marché. Faible autonomie en travail surtout si relief.	UDC	La COGEST Oui : 1 Non : 13 Abstention : 1	Oui

Document de travail à l'usage du Conseil général

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fonct.	700.3010 p.151	Administration Traitements du personnel administratif et d'exploitation	1'278'000	1'428'000	+150'000	La crise énergétique actuelle exerce ses effets sur l'ensemble des communes de ce pays. Sion n'est pas épargné. Pour faire face à ce problème sans précédent, il s'agit de mettre en place différentes mesures visant l'économie d'énergie, mais également le passage à une énergie renouvelable. Cela passe par l'installation de panneaux solaires, l'isolation des bâtiments et de multiples autres actions encore. La planification de ces mesures et leur	Les Verts	La COGEST En lien avec l'amendement du compte 260.3010 Oui : 9 Non : 6 Abstention : 0	Oui

						dimension concernent le personnel communal, le patrimoine administratif et l'ensemble du périmètre de notre cité. Leur mise en place nécessite une véritable coordination inter service et une planification à court moyen et long terme. Il s'agit d'un travail conséquent qui exige des connaissances particulières au niveau énergétique et environnemental. Pour gérer ces opérations et planifier l'ensemble des actions à entreprendre, les Verts proposent l'engagement, dans l'année à venir, d'une personne compétente à ce niveau, un ingénieur spécialiste dans le domaine de l'énergie par exemple.			
Fonct	701.3144 p. 153	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	995'000.-	1'200'000	+205'000	Accélérer la pose d'isolation en façades et toitures sur les bâtiments communaux existants afin de diminuer leurs besoins énergétiques. Diminuer sa consommation est la première des mesures à mettre en place dans la transition énergétique. Et ainsi augmenter la cadence de la deuxième mesure par la pose de panneaux solaires et le changement de production de chaleur en abandonnant les énergies fossiles pour des énergies renouvelables.	PLR	La COGEST Oui : 14 Non : 1 Abstention : 0	Oui
Inv.	701.5040 p. 237	Terrains bâtis	2'190'000	2'390'000	+200'000	En raison des revenus en lien avec l'activité d'achat-vente d'énergie, la municipalité a décidé de mettre en place une série de mesures liées à la transition énergétique.	PLR	La COGEST Oui : 14 Non : 1 Abstention : 0	Oui

						<p>Le PLR félicite la municipalité et souhaite l'encourager à poser plus de PV sur ses toitures.</p> <p>Le PLR estime qu'une plus grande part de ces recettes « exceptionnelles » devrait être réinjectée directement dans la pérennisation de celles-ci plutôt que dans la mise à l'équilibre du compte de fonctionnement déficitaire.</p> <p>Nous l'avons constaté cette année: nous ne sommes pas suffisamment autonome d'un point de vue énergétique.</p>			
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Recevable
Fonct.	850.3637 p. 161/268	Subventions aux personnes physiques	150'000.-	75'000.-	- 75'000.-	<p>La CEU a posé la question de savoir s'il y avait un montant dévolu par projet et si les règles étaient aujourd'hui claires pour orienter les citoyens vers des toitures végétalisées ou favorables pour des panneaux photovoltaïques.</p> <p>Il n'y a dans la réponse aucune indication sur les montants par projet, aucune ébauche de règlement/directive fournie pour une thématique sensible qui va impacter fortement les nouvelles constructions.</p>	Fabien Kuchler, Patrick Bornet, Thierry Stalder	<p>La COGEST</p> <p>Oui : 7</p> <p>Non : 5</p> <p>Abstention : 3</p>	Oui

						<p>Dans ces conditions il n'est pas raisonnable d'attribuer un tel montant.</p> <p>L'amendement a pour objectif d'assurer le travail pour élaborer un règlement/directive qui devra être présenté au Conseil général avant d'accorder un montant plus large qui pourra faire l'objet d'un crédit supplémentaire.</p>			
Fonct	856.3634 p.165	Subventionnement aux entreprises publiques	5'782'000.-	6'007'000.-	+225'000.-	Mise en place d'une tournée avec cadence à la demi-heure (en fonction des horaires de train) à l'aide d'un minibus électrique à Uvrier pour transporter les usagers de et vers la gare de St-Léonard. Selon la nouvelle loi sur le transport qui entrera en vigueur au 1.1.2023, le canton subventionnera à hauteur de 30%, soit pour environ 65k, le montant indiqué.	Le Centre	La COGEST Oui : 9 Non : 1 Abstention : 5	Oui
Fonct.	856.3634 p.165	Mobilité Subvention aux entreprises publiques	5'782'000	5'932'000	+150'000	Compte tenu de l'importante fréquentation la cadence de la ligne de bus Sion-Aproz-Sion, celle-ci doit être augmentée à 3 par heure, chaque 20 minutes.	Les Verts	La COGEST Le chiffre ne paraît pas suffisant. Oui : 5 Non : 6 Abstention : 4	Oui
Fonct.	860.3111 p.167	Machines, appareils et véhicules	315'000	200'000	-115'000	Alors que l'aéroport est en voie de cantonalisation, cette ligne budgétaire ne cesse d'augmenter (+17.54 % par rapport au budget 2022, +21.89 % par rapport aux comptes 2021). Nous proposons donc que l'on en revienne au montant des comptes 2021. Cette ligne budgétaire est particulièrement grevée par l'achat de véhicules et	Les Verts	La COGEST Oui : 6 Non : 8 Abstention : 1	Oui

						machines (CHF 240'000) et, indubitablement, des économies substantielles pourraient y être réalisées en reportant certaines dépenses en attente de la cantonalisation de l'aéroport.			
Fonct.	860.3132 P167	Honoraires experts et spécialistes	295'000	100'000	-195'000	L'aéroport quittant prochainement le giron communal, la Ville peut et doit renoncer aux études pour le développement de l'aéroport, à la certification qualité et autres frais non absolument indispensables à son fonctionnement jusqu'à sa remise au canton.	Les Verts	La COGEST Oui : 4 Non : 10 Abstention : 1	Oui
Inv.	852.5040 P243	Parcs et Jardins Aménagements espaces publics	900'000	1'100'000	+200'000	Chaque année, depuis 2018, l'augmentation de cette rubrique est balayée par la majorité du CG sous prétexte que la ville en fait déjà assez, qu'il faut patienter, attendre la planification d'hypothétiques chantiers, attendre le plan canopée, attendre la transformation des Ronquoz, etc. Combien d'années faut-il encore attendre pour voir apparaître de vrais arbres à tous les coins de rues ? La Ville de Sion se réveille enfin pour la pose de panneaux solaires. Ne pourrait-on pas avoir la même ambition pour la végétalisation ? En 2021, 92 arbres ont été plantés, 58 abattus, sur un territoire de 35 km ² ce n'est pas encore exemplaire. Nous proposons donc comme chaque année d'arboriser plus généreusement	Les Verts	La COGEST Oui : 7 Non : 7 Abstention : 1	Oui

						les rues de Sion/Bramois/Uvrier/Aproz/etc.			
Inv.	852.5040 p. 243	Parcs et jardins	5'300'000	5'400'000	+100'000	<p>Les arbres nous accueillent sous leur ombre bienfaisante et nous rafraîchissent durant l'été, embellissent nos rues, nos parcs et notre ville.</p> <p>L'arbre est un amortisseur climatique qui atténue les flots de chaleur et les risques d'inondation.</p> <p>La canopée absorbe le CO2 tout en diffusant de la vapeur d'eau. Ce processus rafraîchit l'air ambiant. A l'ombre d'un arbre, la température est abaissée d'au moins 5°C. Une disposition stratégique des arbres peut réduire la température de l'aire d'une ville de 2°C à 8°C.</p> <p>Les arbres en ville, offrent des bénéfices multiples : Ils améliorent le cadre de vie, favorisent la biodiversité, marquent le paysage, sont bénéfiques pour la santé, contribuent au lien social. En tenant compte du contexte actuel lié aux revenus exceptionnels sur le portefeuille énergétique, le PLR souhaite mettre 100'000.- CHF de plus au budget 2023 pour une arborisation supplémentaire sur le territoire communal et non pas uniquement sur les toitures et les façades.</p>	PLR	La COGEST Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0	Oui
Inv.	852.5040 P243	Terrains bâtis / place de la Planta	600'000.-	100'000.-	-500'000.-	Ce projet n'a toujours pas été présenté au Conseil Général il n'est donc pas opportun de débiter des travaux en 2023 déjà ! Les 100'000.- devraient	Le Centre	La COGEST Oui : 6 Non : 5 Abstention : 4	Oui

						permettre de terminer les études nécessaires.			
Inv.	854.5010 P244	Routes / voies de communication	750'000.-	850'000.-	+100'000.-	L'accélération du déploiement d'éclairage dynamique sur les voies publics sédunoises participe à l'amélioration de l'efficience énergétique tout en garantissant la sécurité des citoyens de la commune.	Le Centre	La COGEST Oui : 14 Non : 0 Abstention : 1	Oui
Inv.	856 5060 p.244	Mobilité biens immobiliers matériel d'exploitation	100'000	150'000	+ 50'000	Nécessité de protéger les voyageurs en transports publics des intempéries et du soleil caniculaire d'été. Plusieurs arrêts de bus ne sont signalés que par un simple panneau. Nécessité d'augmenter le confort des utilisateurs des transports publics.	Les Verts,	La COGEST Oui : 5 Non : 10 Abstention : 0	Oui

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Compte Inv/fonct	Numéro rubrique No page	Titre/sous- titre	Montant budget	Montant amendé	Différence	Justification succincte	Dépositaire	Remarques et vote de la Commission	Receva ble
Inv.	907.5040 p. 252	Terrains bâti / Nouveau bâtiment Totem-RLC	150'000	50'000	-100'000	Une politique de décentralisation est en cours avec la mise en place des maisons de quartier. Il paraît judicieux de réévaluer la forme du RLC et éventuellement d'étudier une décentralisation de ce centre sur les maisons de quartier ou d'utiliser un bâtiment déjà existant, comme par exemple les containers du Conservatoire de la place du Scex.	Le Centre	La COGEST Oui : 6 Non : 8 Abstention : 1	Oui